



Reprendre une affaire du debut pr baisser les dommage et interet

Par **Smogam**, le **16/06/2011** à **22:56**

Bonjour,
je voudrai savoir si il est possible de reprendre une affaire du depart, dont on pense qu'elle n a pas ete bien traitee. L audience des dommages et interets a eu lieu et on nous demande 7000 euro. On a fait appel car on peut pas payer etant au chomage et gagnant a peine 1000 euro et on juge la somme trop elevee car des element ne concordent pas. La personne qui les demandent s est fait poser un appareil coutant 800 euro mais il n a payer que 250euro apres remboursement mutuelle et securite sociale. Comment faire pour changer d avocat et a-t-on des chances de reussir? Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **23:45**

Vu que vous ne donnez aucun détail, on ne peut pas, ne serait-ce que se faire une idée

Par **chaber**, le **17/06/2011** à **06:31**

bonjour,[citation] La personne qui les demandent s est fait poser un appareil coutant 800 euro mais il n a payer que 250euro apres remboursement mutuelle et securite sociale[/citation]
Sur le seul point réel que vous citez, le jugement est correct en ce sens qu'il reprend la totalité du préjudice 800€

Les organismes sociaux sont des créanciers privilégiés qui devront être remboursés
Leurs prestations seront prélevées sur cette somme, qui est considérée comme avance.

Il ne reviendra en fait que 250€ réellement restés à charge

Par **Smogam**, le **17/06/2011 à 07:33**

Merci de votre réponse, en effet il a dû rembourser que 250 euro et pourtant il demande 7000euro de dommage et interet (ca fait beaucoup non!), de plus sa securite sociale nous a reclamer 300 euro pour frais de dossier et de gestion (c normal car c la loi), on a donc payer cette somme, la securite sociale nous a dit que le dossier etait clos pour eux et qu on leur devai plu rien. Mai dans la demande des 7000 euro l avocat adverse les reclam a nouveau ca serai injuste de payer 2fois. Commen protester

Par **chaber**, le **17/06/2011 à 08:10**

dans votre 1er message, vous précisez que vous avez fait appel? Est-ce bien le cas

Par **Smogam**, le **17/06/2011 à 08:24**

Oui nous avons fait appel car comme je le disai la somme est tro elever. La personne qui fait la demande, a ete voir un expert a sa charge pour montrer ses dents (apres la pose de son appareil et un an apres le debut de l affaire), le problem c qu aucun des avocat etaient avec lui (ni le sien ni le notre). Donc c etait tres facile pour lui de se plaindre et d en rajouter un peu, c suite a cet entretien que la somme des 7000 euro a ete demandee par l avocat adverse. Notre avoca nous a dit d accepter le paiemen de ces 7000 euro, je lui ai di q on pouvai pas car on est loin de posseder cette somme. Il m a repondu q on pouvai d petite mensualites . Est ce normal de la part d un avoca? A t on eu raison de faire appel pour continuer a se battre et tenter de faire baisser? Pourquoi notre avoca veut nous abandonner alor qu on a toujours payer ses honoraires, depuis qu on lui a annoncer qu on etai au chomage il ya 6moi il n a plu rien fait d extraordinaire pour notre defense pourtant il ya aucune crainte a avoir on paiera toujours. Y a t il quelqu un qui puisse me repondre. Merci.
Amicalement.